

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 2 novembre 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

Le conseil accueille et félicite Mme Isabelle Couture, nouvelle conseillère élue au scrutin du 25 novembre dernier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 5 octobre 2015;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Avis de motion – règlement de taxation 15-427; fixant le taux de taxe foncière générale; police et autres compensations pour l'année 2016;
 - .2 Détermination de la date pour l'adoption du budget;
 - .3 Établissement du calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil;
 - .4 Achat de papeterie d'Infotech pour 2016;
 - .5 Offre de services pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe électrique et à l'huile;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 novembre 2015;
 - .3 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Renouvellement de l'entente du Service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est ;
 - .3 Remerciements aux pompiers et au comité des loisirs pour l'Halloween;
 - .4 Don au Service de sécurité incendie pour une réception de Noël;
 - .5 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;
 - .6 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Embauche d'une spécialiste et inspectrice en environnement;
 - .2 Demande de permis de construction PIIA 2015-10-0015;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Affichage : Appel de candidats pour le contrat d'entretien de la patinoire extérieure;
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Autorisation de signature : renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières;
- 12 Rapport des comités municipaux**
- 13 Rapport des comités communautaires**
- 14 Période de questions**
- 15 Affaires nouvelles**
- 16 Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2015-11-216)

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-11-217

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015 (217)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2015 soit et est approuvé, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-11-218

AVIS DE MOTION (218)

Le conseiller V. Dingman donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption. Ce règlement aura pour objet de fixer ***le taux de taxe foncière générale, la compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques, la compensation pour la vidange des systèmes septiques, la compensation pour les coûts du maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle et autres compensations.***

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

Donnée à Austin, ce 2 novembre 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-427 FIXANT :
LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ULTIMES,
DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES;
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET
L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;
LE TARIF DU CAMP DE JOUR
ET AUTRES COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller**

2015-11-218

ET RÉSOLU QUE :

le présent règlement numéro 15-427 soit adopté et que ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :

Article 1

Qu'une **taxe foncière générale au taux de\$ par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2016, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de \$ par 100 \$ d'évaluation;

Article 2 – Service résidentiel

Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de\$ (..) par unité de logement** soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2016;

Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)

1. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de \$/verge³ (.....)**, location du contenant comprise, ou de **84 \$/bac roulant**;
2. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de \$/verge³ ()**, location du contenant comprise, ou de **84 \$/bac roulant**;
3. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de \$/verge³ ()**, location du contenant compris, ou de **64,61 \$/bac roulant**;
4. Qu'une **compensation pour la récupération des matières recyclables au centre de tri à Sherbrooke au tarif de\$/porte (.....)**;
5. Qu'une **compensation pour l'enfouissement des déchets ultimes au tarif de\$/tonne métrique (....)**
6. Qu'une **compensation pour le traitement des matières organiques au tarif de\$/tonne métrique**, soient exigées
 - pour chaque commerce utilisant un bac de plus de 360 litres;
 - pour chaque dépanneur;
 - pour chaque garage;
 - pour chaque marina;
 - pour chaque bureau de poste (recyclage seulement);
 - pour chaque restaurant;
 - pour salle de réception;
 - pour chaque ébénisterie;
 - pour chaque plage (développement privé);
 - pour chaque serre.

Article 4

Qu'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de ...\$ (..)** pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue, ainsi que pour les résidences secondaires soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2016;

Article 5

Qu'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de...\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal, et **au tarif de....\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée de son propriétaire et prélevée pour l'année 2016, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Article 6

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de\$ (.....)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et **au tarif de\$ (.....)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement du Lac Webster** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

Article 7

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de .. \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de **\$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** et prélevée pour l'année 2016, conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

2015-11-218

Article 8

Qu'une compensation pour **l'entretien d'hiver au tarif de \$ ()** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

Article 9

Qu'une compensation pour **l'entretien d'hiver au tarif de... \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Clark** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

Article 10

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Dufresne** et prélevée pour l'année 2016, conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

Article 11

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux** de \$ par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée chaque année de chaque propriété d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 12

Qu'une **compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin** au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service;

Article 13

Qu'une compensation pour les frais d'inscription pour le camp de jour et pour le service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service aux tarifs suivants:

Frais d'inscription pour huit semaines pour une même famille :

- 150 \$ pour un enfant
- 250 \$ pour deux enfants
- 345 \$ pour trois enfants
- 420 \$ pour quatre enfants

- Un supplément de 25 \$ par enfant est imposé aux non-résidents;

Frais d'inscription à la semaine :

- un enfant 40 \$
- deuxième, troisième et quatrième enfant d'une même famille 35 \$, 30 \$ et 25 \$ respectivement;

Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :

- 7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

Article 14

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

Article 15

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière

2015-11-219 **DÉTERMINATION DE LA DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET** (219)

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller I. Couture

ET RÉSOLU QUE :

l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2016 ait lieu le lundi 14 décembre à 18 h 30 et que les séances de travail préparatoire aient lieu le 2 décembre à 9 h et le 9 décembre à 9 h.

ADOPTÉE

2015-11-220 **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016** (220)

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil seront tenues à l'hôtel de ville située au 21, chemin Millington, Austin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier

ET RÉSOLU QUE :

1. le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2016**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 h** : 11 janvier • 1^{er} février • 7 mars • 4 avril • 2 mai • 6 juin • 4 juillet • 1^{er} août • **mardi** 6 septembre (fête du Travail) • 3 octobre • 7 novembre • 5 décembre;
2. un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2015-11-221 **AUTORISATION D'ACHAT DE PAPETERIE D'INFOTECH POUR 2016** (221)

Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

l'autorisation soit donnée de commander les formulaires de comptes de taxes et autres papeteries d'Infotech que la municipalité prévoit utiliser en 2016 selon l'offre que la firme a fait parvenir à la municipalité au montant de 4 316,16 \$, taxes comprises, dont cinquante pour cent sera versé le 15 novembre 2015 et le solde après livraison en 2016.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE ÉLECTRIQUE ET A L'HUILE (222)

ATTENDU l'offre de service au montant de **14 480 \$** (taxes en sus) de **Climatisation Roger Demers inc.** pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe -30 °C, électrique 17,5 Kw et huile comprenant :

- un système Zuba Complet 4 tonnes
- un ventilo convecteur Zuba (cabinet souffleur)
- un élément électrique 17,5 Kw
- un thermostat
- installation
- garantie 5 ans sur le compresseur
- garantie 1 an sur les pièces
- garantie 1 an sur la main d'œuvre

2015-11-222

ATTENDU QUE l'offre ne comprend pas les coûts pour le raccordement de l'électricité, la cheminée, la ligne d'huile et le percement du mur, s'il y a lieu;

ATTENDU l'offre de service au montant de **3 000 \$** (taxes en sus) du **Groupe GE** pour la mise en marche d'un gestionnaire de charge pour la génératrice de 45 kW comprenant :

- la programmation interne du gestionnaire de charge
- un mode de détection de défectuosité de la fournaise à l'huile
- la mise en marche et les essais en charge
- une garantie de 1 an sur les composantes de qualité industrielle

ATTENDU QUE la proposition ne comprend pas le matériel électrique divers, les frais de main d'œuvre de l'électricien pour l'installation du matériel, les câbles de commande et le passage de ceux-ci;

ATTENDU QUE les nouvelles installations engendreront une diminution du bilan de la consommation de mazout de l'ordre de 90 % et une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 1,5 tonne;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU :

1. que le préambule fait et fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. d'autoriser l'achat d'une thermopompe au montant de **14 480 \$**, plus taxes, de **Climatisation Roger Demers inc.**, tel que décrit dans la proposition datée du 26 octobre 2015;
3. d'accepter l'offre de service au montant de **3 000 \$**, plus taxes, du **Groupe GE** pour la mise en marche du gestionnaire de charge pour la génératrice de 45 kW, tel que décrit dans la proposition datée du 21 octobre 2015.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (223)

Comptes payés après le 5 octobre

Salaires au net du 2015-10-01	9 132,56
Salaires au net du 2015-10-08	9 755,71
Salaires au net du 2015-10-15	9 275,11
Salaires au net du 2015-10-22	6 226,26
Salaires au net du 2015-10-29	8 613,83
Ministre du Revenu (octobre)	18 508,19
Receveur général (octobre)	7 560,48
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence et caserne)	839,74
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	239,63
Hydro-Québec (caserne et éclairage public)	764,67
Xerox (copies septembre)	278,14

CIBC Visa (entretien bâtiments, camions et équipement, abonnement journal, projet patinoire)	3 313,25
Daphnée Poirier (honoraires Politique familiale municipale-MADA)	768,00
Pitney Bowes (timbres et fournitures)	1 448,65
Fondation Estrienne en Environnement (souper-bénéfice)	550,00
Comité culturel (dépenses juin à octobre)	3 579,30
Michel Viscogliosi (balles de foin voirie)	140,00
FarWeb IT (support technique octobre)	169,30
Centraide Estrie (don)	1 350,00
APELO (subvention Fonds vert)	3 000,00
Petite caisse (médiaposte, frais formation, café, repas élections, divers)	1 207,25
Guylaine Fournier (fleurs d'automne)	23,00
Me Jacques Lafond in trust (fonds intermunicipal de défense de l'eau)	1 507,00
Mireille Dagenais (gestion du site web - 3 ^e trimestre)	620,87
Rémunération membres du CCU (séances janvier à octobre)	800,00
Rémunération personnel de scrutin (18 et 25 octobre)	8 840,00
Anna Nieto (conférence Gaspillage alimentaire)	214,75
Cirque des Étoiles Memphrémagog (activité camp d'été)	100,00
Comité des loisirs (achat des bonbons d'Halloween)	200,00
Centre d'Action Bénévole (formation)	105,00
Association Pompiers Austin Eng. (budget annuel - solde)	500,00
Remboursement bibliothèque et sports	900,00
Remboursement de taxes	2 455,08
Personnel (déboursés divers)	153,40
Personnel (déplacements / kilométrage)	1 807,44

Total payé au 2 novembre 2015 104 946,61 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	68,93
FQM (service Dicom)	131,29
ADMQ (formation des employés)	731,24
Mégaburo (papeterie, agendas, enveloppes, élections, stylos, etc.)	466,30
Médias Transcontinental (avis publique élections)	776,49
Formules Municipales (scrutin - bulletins et fournitures)	1 213,21
Location Langlois (scrutin au caserne - tables et chaises, divers)	182,81
Monty Sylvestre (frais juridiques)	5 173,02
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)	2 069,00
Génératrice Drummond (inspection et réparation annuelle)	627,30
Laboratoire d'Analyses SM inc. (analyses d'eau)	48,86
Pomerleau Gaz Propane (entretien toilette)	138,82
Produits Sany inc. (papier hygiénique et nettoyeurs)	113,31
Inter Sécurité D.L. inc (entretien système d'alarme)	165,56
Marché Austin (épicerie, piles pour équipement incendie, divers)	79,26

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service octobre)	50 976,58
Câble-Axion Digital inc. (internet caserne nord - fin de contrat)	229,95
Télé-Page (services de télé avertissement)	259,96
ITM Instruments inc. (formation pompiers)	678,35
Ass. des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (cotisation)	86,23
Napa Magog (phare scellée et régulateur voltage camions et location annuelle oxygène)	196,84
Formation Savie inc. (RCR-DEA à la population)	36,79
Pierre Chouinard et Fils (essence et carburant diesel)	1 062,80
Centre d'Estimations Sherbrooke (inspection annuelle camion)	118,94
J.C. Morin (réparation défibrillateur caserne nord)	97,73
Conrad Marcotte inc. (réparation équipement)	17,25
SPA (service novembre)	320,24

TRANSPORT

Avizo (étude de réhabilitation du chemin North)	3 046,84
G.A.L. inc (déroussaillage et fauchage)	3 953,71

HYGIÈNE DU MILIEU

Laurentides re/sources inc (matières RDD, etc.)	190,91
--------------------------------------------------------	---------------

Ressourcerie des Frontières (récupération d'encombrants)	4 590,40
URBANISME ET ZONAGE	
SCU (révisions de règlements)	3 201,48
LOISIRS ET CULTURE	
Entreprise LTCA (toilettes chimiques Quai Bryant)	574,88
Ass. des Camps du Québec (Congrès Bromont)	149,47
FINANCEMENT	
Caisse Pop. Desjardins (capital et intérêts emprunt - 11-394)	45 290,10
Caisse Pop. Desjardins (capital et intérêts emprunts 06-332, 10-373 et 10-374)	77 814,28
AFFECTATIONS	
Communication Plus (communications site nord)	12 852,50
Le Groupe SM inc. (analyses d'eau - dossier eau potable)	632,36
Eurovia Québec (patinoire - pulvérisation de pavage)	3 675,18
Robert St-Pierre (patinoire - tiges de métal d'armature)	124,17
CONTRATS	
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat d'été et nivelage)	4 366,41
Sani-Estrie inc. (contrat enlèvement matières résiduelles octobre)	19 176,11
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage septembre)	2 198,95
Groupe Deslandes Fortin (contrat de vidange de fosses septiques)	33 163,10
Elizabeth Fancy (concierge octobre)	770,00
Total payé au 2 novembre 2015	281 837,91 \$

2015-11-223

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. soit accordée dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée;
3. soient approuvés les comptes payés au montant de **104 946,61 \$**;
4. soit approuvé le paiement des comptes payables au 2 novembre 2015 au montant de **281 837,91 \$**;
5. soit autorisée la signature des chèques correspondants.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses à des fins fiscales comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 30 septembre 2015.

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 NOVEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2 novembre 2015.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST** (224)

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est visant la fourniture de services de protection incendie est renouvelable le 1^{er} janvier 2016 pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE le budget du Service de sécurité incendie des municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

ATTENDU QUE pour 2016, deuxième année de l'entente, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis,
- seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte;

ATTENDU QUE la proportion du budget des dépenses imputables à Bolton-Est est établie à 26 %, selon les bases de calcul ci-après, établies sur les données connues en novembre 2015 :

	NOMBRE DE PORTES COUVERTES	VALEUR FONCIÈRE DES BÂTIMENTS
AUSTIN	1390	307 946 310 \$
BOLTON-EST	552	95 516 511 \$

2015-11-224

ATTENDU QU'advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie de cette résolution;
2. pour 2016, la municipalité de Bolton-Est couvre 26 % du budget des dépenses du Service de sécurité incendie, soit 77 269 \$;
3. pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire, au taux en vigueur;
4. la municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des équipements, tels que les bornes sèches, installés sur son territoire;
5. la présente résolution acceptée par la municipalité de Bolton-Est constitue le renouvellement de l'entente intermunicipale entre les deux municipalités pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2015-11-225

**REMERCIEMENTS AUX POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET MEMBRES
DU COMITÉ DES LOISIRS** (225)

**Il est proposé par le conseiller I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil remercie

- les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
- les membres du comité des loisirs et autres bénévoles qui ont monté les décorations à l'hôtel de ville et ont reçu les enfants pour la distribution des friandises d'Halloween;

- les citoyens qui ouvrent généreusement leur porte aux enfants pour la rituelle tournée.

ADOPTÉE

DON AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR UNE RÉCEPTION DE NOËL
(226)

ATTENDU QUE chaque année, les pompiers volontaires et premiers répondants marquent les fêtes de fin d'année par une réception;

ATTENDU QUE la municipalité contribue annuellement une somme de 600 \$ à l'Association des pompiers volontaires d'Austin pour défrayer les coûts de cette réception en témoignage de sa reconnaissance aux pompiers volontaires et aux premiers répondants pour leur engagement envers la communauté;

2015-11-226

ATTENDU QUE la réception organisée par le Service de sécurité incendie aura lieu le 5 décembre prochain dans la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité verse la somme habituelle de 600 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour couvrir une partie des dépenses pour la réception de Noël.

ADOPTÉE

2015-11-227

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ (227)

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

ATTENDU QU'IL y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES (228)

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

2015-11-228

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin prévoit la formation quatorze pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

2015-11-229

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (229)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité a effectué des travaux sur les chemins North et Hopps, dont la gestion lui incombe, pour des dépenses totalisant la somme de 24 554.33\$;
2. la municipalité a reçu à cette fin une subvention de 22 763 \$ qui lui sera versée sur trois ans;

3. le dossier de vérification a été constitué conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
4. le conseil remercie le député provincial, M. Pierre Reid, pour l'aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier.

ADOPTÉE

EMBAUCHE D'UNE SPÉCIALISTE ET INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT

(230)

ATTENDU QU' à la suite du départ de Josiane Pouliot, spécialiste et inspectrice en environnement, en octobre dernier, la municipalité a ouvert un concours pour pourvoir le poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Marie-Élaine Lacroix, maître en environnement et possédant la formation et l'expérience requises pour s'acquitter des responsabilités du poste;

2015-11-230

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin embauche Mme Lacroix sur une base permanente à compter du 3 novembre 2015, sous réserve d'une période d'essai de six mois à compter de la date d'embauche;
2. la municipalité d'Austin accorde à Mme Lacroix une rémunération en fonction de la grille salariale établie pour 35 heures par semaine et la participation au régime d'avantages sociaux offerts aux employés permanents.

ADOPTÉE

2015-11-231

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2015-10-0015 (231)

ATTENDU la demande de permis n° 2015-10-0015 pour transformer la toiture et les fenêtres de la véranda existante de la propriété située au 46, chemin Millington;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-3 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 08-363;

ATTENDU QUE les transformations proposées s'harmonisent avec l'ensemble du bâtiment existant;

ATTENDU QUE le revêtement de toiture proposé satisfait le critère d'évaluation prévu au règlement;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'émission du permis n° 2015-10-0015 pour les motifs susmentionnés, suite à l'avis favorable des membres du CCU.

ADOPTÉE

2015-11-232

AFFICHAGE : APPEL DE CANDIDATS POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE (232)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel de candidatures pour le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil un projet d'avis public de la demande de candidatures.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise l'affichage de l'avis, tel qu'il a été déposé au conseil, aux endroits habituels.

ADOPTÉE

2015-11-233

AUTORISATION DE SIGNATURE : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES (233)

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente de service en février 2015 avec la Ressourcerie des Frontières, une entreprise d'économie sociale offrant un service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres objets ménagers;

ATTENDU QUE par le réemploi, le recyclage et la valorisation, la Ressourcerie parvient à détourner de l'enfouissement plus de 90 % des objets récupérés, offrant ainsi à la municipalité un moyen d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa politique de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action;

ATTENDU QUE près de 28 tonnes d'articles ménagers et d'encombrants provenant de la municipalité ont été acheminés à la Ressourcerie d'avril à août 2015;

ATTENDU QUE la Ressourcerie offre à la municipalité de renouveler l'entente pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente convenant des coûts et des modalités;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

d'autoriser la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Ménard, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service avec la Ressourcerie des frontières, telle qu'elle a été déposée au conseil.

ADOPTÉE

2015-11-234

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (234)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20h10

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière